



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

programmes

Question écrite n° 13078

Texte de la question

M. Damien Abad interroge M. le ministre de l'éducation nationale sur l'inadéquation des nouveaux programmes dans la filière de sciences économiques et sociales. Selon les enseignants de cette discipline, les terminales ES subissent en SES un programme qui n'est pas adapté à leur matière. Le Conseil supérieur de l'éducation a d'ailleurs rendu un avis négatif pour les programmes de terminale. L'objectif n'est pas de minimiser la nécessaire culture générale, mais de prendre le temps dans cette discipline d'approfondir certaines matières plutôt que d'autres. De plus, il paraît surprenant que dans d'autres disciplines, scientifique ou littéraire, il n'y ait aucun enseignement en économie et en sciences sociales, matières pourtant fondamentales aujourd'hui pour la compréhension du fonctionnement de la société. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui préciser quelles sont les mesures que le Gouvernement envisage concernant les cours d'économie et de sciences sociales.

Texte de la réponse

Les nouveaux programmes des classes de première et terminale de la série sciences économiques et sociales ont été publiés respectivement aux bulletins officiels du 30 septembre 2010 et du 13 octobre 2011. Mis en application lors des rentrées 2011 et 2012, ces programmes soulèvent de la part de certains enseignants des questions qui méritent le temps de la réflexion et de l'analyse. C'est pourquoi un groupe d'experts a été constitué afin d'étudier l'opportunité de procéder à certains allègements pour la rentrée 2013. Toutefois, il n'est prévu ni de réécriture intégrale du programme ni de modifications des épreuves du baccalauréat dans l'immédiat.

Données clés

Auteur : [M. Damien Abad](#)

Circonscription : Ain (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13078

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 décembre 2012](#), page 7311

Réponse publiée au JO le : [5 février 2013](#), page 1338